

**DISCOURS-PROGRAMME DU GOUVERNEMENT DEVANT
L'ASSEMBLÉE NATIONALE PRÉSENTÉ PAR SON EXCELLENCE
MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE ILUNGA ILUNKAMBA**

Honorable Présidente de l'Assemblée Nationale ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Députés Nationaux, élus légitimes du peuple congolais,

En venant me présenter aujourd'hui devant votre auguste Chambre, conformément aux dispositions de l'article 90 de la Constitution, et suivant les traditions mieux assises de notre jeune démocratie, j'ai l'insigne honneur de partager la joie de concourir à la mise en œuvre d'un exercice républicain, consistant à solliciter la confiance des élus directs de notre peuple sur le programme d'action soumis ce jour à votre éclairée et souveraine appréciation.

Permettez-moi, avant toute chose, de rendre grâce et de glorifier Celui à qui nous devons le souffle de vie, l'Éternel Dieu Tout-puissant, Maître des temps et des circonstances, qui a permis cet instant solennel.

C'est aussi pour moi l'occasion de vous exprimer, à titre personnel, le double sentiment de fierté et de responsabilité que j'éprouve en ce grand moment de l'histoire de notre pays, la République Démocratique du Congo.

Fierté de vivre dans un pays béni, qui a toujours su, en dépit des faiblesses qui jalonnent son histoire, déjouer les pronostics apocalyptiques de tous genres jetés sur son sort et, en même temps, s'offrir des perspectives audacieuses de nature à redonner espoir et foi en l'avenir aux masses populaires de toutes les couches sociales, celles des plus faibles en tête.

Responsabilité réelle parce qu'en tant que citoyen, je suis autant honoré de devoir conduire, en qualité de Premier Ministre, le Gouvernement de la République au lendemain de joutes électorales à forte sensation à travers l'ensemble du territoire national.

Quoi donc de plus normal quand cette élévation intervient dans un contexte historique particulier marqué pour la toute première fois, depuis l'accession de notre pays à la souveraineté internationale, par le charme et l'éclat d'une passation véritablement pacifique et civilisée du pouvoir, entre un Président de la République sortant et un Président de la République entrant, élu démocratiquement.

Honorables Membres du Bureau,

Honorables Députés,

La circonstance de ce jour m'offre également l'occasion de rendre un vibrant hommage aux deux acteurs clés de cette belle page de notre histoire, j'ai cité :

- D'une part, Son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'État, à qui je réitère mes remerciements pour la confiance qu'il a daigné me témoigner en acceptant de me confier cette lourde charge ; et
- D'autre part, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, Président de la République Honoraire, Autorité morale du Front Commun pour le Congo, à qui j'exprime encore une fois toute ma gratitude pour le choix porté sur ma modeste personne dans le cadre de notre famille politique.

Mes sentiments de gratitude s'adressent également à vous tous Honorables députés nationaux, élus légitimes de notre peuple, victorieux des dernières échéances électorales, pour avoir accepté d'interrompre vos vacances parlementaires, afin de venir participer à cette session extraordinaire.

Ceci témoigne de l'urgence que vous accordez à l'installation d'un nouveau Gouvernement, longtemps annoncé, pour prendre le relai.

Je sais que les Congolais nous regardent. Ils ont hâte de nous voir à l'œuvre et attendent beaucoup de nous. L'ambition de mon Gouvernement est de se hisser à la hauteur de leurs attentes, afin de mériter sans cesse de leur confiance.

Notre pays a plusieurs défis à relever à ce jour. Chacun de mes prédécesseurs a certainement fait ce qu'il pouvait. A notre tour d'agir en usant des armes et atouts d'une meilleure gouvernance, excluant la mollesse administrative qui sacrifie l'intérêt public sur l'autel de l'impunité et des antivaleurs.

Parlant de mes prédécesseurs, je voudrais rendre un hommage particulier à l'action du Premier ministre Bruno TSHIBALA NZENZHE pour avoir contribué de manière significative à la bonne tenue du processus électoral

ayant permis aux institutions de la République de se doter de nouveaux animateurs.

Mes hommages vont aussi à tous ceux qui ont exercé ces mêmes charges depuis l'accession de notre pays à l'indépendance. J'ai cité :

Patrice Emery LUMUMBA, Joseph ILEO, Cyrille ADOULA, Moïse TSHOMBE, Évariste KIMBA, le Général Léonard MULAMBA, Honoré MPINGA KASENDA, André BO-BOLIKO LOKONGA, Jean de Dieu NGUZ a KARL-i-BOND, Joseph NSINGA UDJUJ, Léon KENGO WA DONDO, Évariste MABI MULUMBA, Jules SAMBWA PIDA NBAGUI, Vincent de Paul LUNDA BULULU, Crispin MULUMBA LUKOJI, Etienne TSHISEKEDI WA MULUMBA, Bernardin MUNGUL DIAKA, Faustin BIRHINDWA, le Général LIKULIA BOLONGO, le Patriarche Antoine GIZENGA, Adolphe MUZITO, Augustin MATATA PONYO et Samy BADIBANGA NTITA.

Honorables Députés,

Le Congo, notre pays, a besoin d'actions cohérentes et des résultats palpables à tous les niveaux et en toutes matières. Il est en quête d'acteurs imprégnés de valeurs fortes qu'ils sont à même de prôner et de mettre en pratique par conviction. Le temps du bricolage et autres tactiques sinieuses est révolu.

Les Congolais nous demandent de la clarté dans nos projets, de la justice et de l'efficacité. Ils veulent la paix, surtout dans l'Est du pays meurtri, la sécurité dans nos villes comme dans nos campagnes, l'emploi pour tous, l'accès aux soins médicaux, à l'eau potable et à l'électricité, la scolarisation de leurs enfants. Cette liste de leurs aspirations n'est pas limitative.

En somme, ils exigent de nous, dirigeants, moins de discours mais plus d'actions concrètes. Ils exigent un développement économique réel du pays conduisant à l'amélioration de leur vécu quotidien.

C'est dans cette optique, mettant à profit le temps qui s'est écoulé depuis ma nomination, j'ai eu à faire une plus large consultation de différentes forces vives de la Nation, ce compris les différents Caucus provinciaux des Députés Nationaux, regroupés au-delà des clivages politiques, en vue de requérir aussi bien leurs préoccupations que les différentes attentes de notre peuple quant à la conduite de l'action gouvernementale.

A l'issue de ces consultations, j'en suis arrivé à une conclusion, qui est du reste ma vision, à savoir : « Le redressement national à partir de la base ».

En effet, dans le contexte d'un pays aussi vaste que le nôtre, le développement doit nécessairement partir de la base, entendez par là nos villages et nos territoires, auxquels il faudra accorder les moyens conséquents afin que ces entités redeviennent de véritables centres de production et d'animation sociale.

Il n'est pas concevable que les moyens soient plus concentrés aux seules villes et autres grands centres, favorisant ainsi l'exode rural, la densité démographique et la misère sociale en milieu urbain.

Voilà pourquoi, tenant compte de tout ce qui précède et sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, sur base du programme convenu entre le Front Commun pour le Congo et le Cap pour le Changement, mon Gouvernement a l'ambition de faire de la République Démocratique du Congo un vaste chantier articulé autour des quinze piliers-clés ci-après :

- **Premier pilier** : Pacification du pays et promotion de la réconciliation, de la cohésion et de l'unité nationale
- **Deuxième pilier** : Renforcement de l'autorité de l'État, promotion de l'État de droit et de la démocratie
- **Troisième pilier** : Redynamisation de notre diplomatie et réhabilitation de son image de marque
- **Quatrième pilier** : Lutte contre la corruption et les crimes économiques
- **Cinquième pilier** : Amélioration de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, des entreprises du portefeuille et des finances de l'État
- **Sixième pilier** : Amélioration du climat des affaires et promotion de l'entrepreneuriat et de la classe moyenne
- **Septième pilier** : Diversification de l'économie et création des conditions d'une croissance inclusive
- **Huitième pilier** : Modernisation des infrastructures de base et aménagement du territoire national

- **Neuvième pilier** : Promotion et développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- **Dixième pilier** : Lutte contre le changement climatique et création des conditions d'un développement durable
- **Onzième pilier** : Amélioration des conditions sociales avec comme principaux axes : l'éducation comme clé du changement et principal ascenseur social et l'accès aux soins de santé pour , ainsi que l'assurance d'une couverture de santé universelle
- **Douzième pilier** : Développement du secteur de l'eau et de l'électricité
- **Treizième pilier** : Lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale
- **Quatorzième pilier** : Autonomisation de la femme et promotion de la jeunesse
- **Quinzième pilier** : Promotion de la Culture, des Arts, des Sports et des Centres des loisirs.

Ces quinze piliers découlent de l'examen sans complaisance de la situation qui prévaut dans les principaux secteurs de la vie nationale. Leur réalisation va nécessiter la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions aux plans politique, sécuritaire et de la défense, économique et financier, reconstruction, et socio-culturel.

Certaines de ces actions constituent des exigences immédiates, et d'autres relèvent de la nécessité de transformer structurellement notre société ainsi que notre économie.

Permettez-moi maintenant, Honorables Députés, de porter à l'attention de votre auguste Assemblée ce que mon Gouvernement entend faire à ce sujet.

SUR LE PLAN POLITIQUE, DEFENSE ET SECURITE :

Le premier pilier est celui relatif à la **pacification du pays ainsi qu'à la promotion de la réconciliation, de la cohésion et de l'unité nationale.**

Nul n'ignore que la force d'une Nation repose avant tout sur la communion de cœurs et d'esprits et le vouloir-vivre ensemble, qui en constituent le

socle sans lequel le cap vers l'émergence pour un Congo fort et prospère ne sera qu'un leurre.

Depuis l'indépendance de notre pays jusqu'à ce jour, le thème de la réconciliation nationale et celui de la cohésion nationale continuent à marquer notre marche vers le développement.

En effet, les Congolais se sont réunis en 1961, d'abord dans le cadre de la Table Ronde de Léopoldville, puis à la Conférence de Tananarive à Madagascar et au Conclave de Lovanium d'où sortira le Gouvernement Adoula, en août de la même année.

Des années plus tard, les Congolais se sont retrouvés, en vue de la réconciliation nationale, dans plusieurs cadres dont les plus importants et les plus significatifs sont : la Conférence Nationale Souveraine à Kinshasa, en 1992 ; le Dialogue Inter Congolais en Afrique du Sud, en 2002 ; les Concertations Nationales, en 2013 ; le Dialogue politique de la Cité de l'Union Africaine et le Dialogue politique inclusif organisé sous l'égide de la CENCO à Kinshasa, en 2016.

Ces diverses rencontres ont constitué des tentatives de sauvegarde des liens profonds qui nous unissent en tant qu'un peuple partageant le même destin et caressant le même espoir d'un avenir meilleur.

La réconciliation nationale, faut-il le rappeler, demeure aujourd'hui plus que jamais l'une des préoccupations majeures de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat. C'est pourquoi mon Gouvernement ne ménagera aucun effort pour maintenir l'élan nécessaire dans la matérialisation de cette vision fondamentale.

Dès lors, je lance du haut de cette auguste tribune, un appel solennel à nous tous Congolais, jeunes et vieux, hommes et femmes, ainsi qu'à toutes les forces vives de la Nation, de nous unir, de dresser nos fronts longtemps courbés et chargés par le poids de nos divisions, de nos clivages politiques et de nos ressentiments de tous genres, pour nous tourner tous résolument vers l'avenir, afin de mener ensemble le seul combat qui en vaille la peine, celui visant à éradiquer la misère et la pauvreté de nos populations et à conduire notre pays vers l'émergence.

C'est pour matérialiser cette vision que votre Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, projette les actions ci-après :

- L'organisation d'un Forum National de Réconciliation ;

- La conclusion d'un pacte de paix avec les autorités coutumières représentatives des ethnies et tribus de la RDC ;
- Le rapatriement des corps du feu Président MOBUTU SESE SEKO et du feu Premier ministre Moïse TSHOMBE.

S'agissant de la consolidation de la paix et de l'unité nationale, il est évident qu'il n'y a pas de développement sans la Paix. Voilà pourquoi, la paix sera l'un des grands piliers du chantier gouvernemental.

Des efforts importants ont été déployés pour maintenir la paix et la sécurité à l'intérieur de nos frontières et sauvegarder l'intégrité territoriale du pays. Rien n'a été ménagé pour éviter la balkanisation de la République Démocratique du Congo.

C'est ici l'occasion pour moi de rendre un hommage mérité aux Forces Armées de la République Démocratique du Congo pour leur bravoure allant jusqu'au sacrifice suprême pour que vive notre Nation, une et indivisible. Mes pensées vont particulièrement à l'endroit des veuves et orphelins de tous ces vaillants soldats tombés sur le champ de bataille en défendant la mère-patrie.

Beaucoup a été fait au chapitre de la consolidation de la paix et de l'unité nationale, mais la tâche demeure encore immense.

Il revient à votre Gouvernement de poursuivre avec plus de pugnacité les efforts en cours, afin de venir à bout des poches d'insécurité.

Cette situation concerne au premier chef la partie Est de notre pays où nous assistons à la multiplication des attaques terroristes de toutes sortes. Celles-ci appellent le Gouvernement à riposter vigoureusement et sans délai, en renforçant le plan stratégique en vigueur tout en y associant les autres partenaires de bonne foi, qui sont disposés à accompagner notre pays dans cette bataille.

Voilà pourquoi votre Gouvernement envisage notamment les mesures ci-après :

- Éradiquer les groupes armés opérant dans notre pays ;
- Assurer la réinsertion socioéconomique des jeunes démobilisés à travers une série de formations professionnelles ;
- Créer des brigades d'élites bien formées et bien équipées.

Par ailleurs, l'insécurité est également alimentée par des bandes des voleurs et autres bandits à mains armées, qui sèment la pagaille à Kinshasa, à Lubumbashi ainsi que dans plusieurs autres villes du pays.

C'est ici le lieu de souligner que votre Gouvernement n'entend ménager aucun effort pour atteindre l'objectif de sécurisation du pays et le retour à l'ordre public.

A cet effet, les éléments des Forces armées et de la Police nationale seront, d'une part, dotés des équipements et des moyens matériels appropriés et, d'autre part, mis dans des conditions de vie décentes.

Dans cette optique, des efforts seront poursuivis afin de réhabiliter les camps et les casernes et, dans la mesure du possible, le Gouvernement aménagera des nouvelles cités ou des nouveaux camps pour les militaires et les policiers. Il en sera de même pour les dispensaires et les formations médicales.

Le programme ainsi annoncé sera mis en oeuvre dans toutes les provinces et les entités territoriales décentralisées.

Pour ce qui est du deuxième pilier afférant au **renforcement de l'autorité de l'État, à la promotion de l'État de droit et de la démocratie** :

Il sied de rappeler que l'article 1^{er} de notre Constitution dispose clairement que notre pays est un État de droit et démocratique. L'article 150 établit le pouvoir judiciaire comme garant des libertés individuelles et des droits fondamentaux des citoyens.

Votre Gouvernement entend œuvrer pour qu'une justice équitable soit garantie à tous les citoyens où qu'ils se trouvent. L'objectif étant de faire de la justice l'épine dorsale de notre gouvernance, facteur qui fera de la RDC un État de droit où tous les citoyens sont égaux devant la loi.

Que constatons-nous aujourd'hui ? Nous assistons à une justice du plus offrant. Les procès et les jugements se négocient comme aux enchères. La justice n'est plus administrée correctement dans les lieux consacrés, tout étant « arrangé » d'avance ailleurs. L'inspection des services judiciaires semble inopérante et complètement paralysée.

Il est inacceptable, pour ne prendre qu'un exemple, que des criminels arrêtés aujourd'hui se retrouvent triomphalement le lendemain dans la rue, poursuivant paisiblement leurs œuvres criminelles au grand désarroi de nos populations !

Je demeure persuadé qu'aucune lutte contre les antivaleurs que nous dénonçons tous, n'est possible sans une Justice, libre et indépendante, qui soit véritablement à la hauteur des enjeux. Ne dit-on pas que seule la Justice élève une nation !

Ma conviction est qu'une Justice boiteuse demeure l'un des facteurs majeurs du sous-développement.

C'est pourquoi mon Gouvernement travaillera, sans relâche, pour améliorer le fonctionnement de l'appareil judiciaire et veillera à la bonne administration de la justice de manière à ce que celle-ci soit véritablement le rempart des honnêtes gens, le bouclier de la société contre les antivaleurs et autres comportements déviants, et pour que la primauté du droit qui caractérise tout État démocratique demeure une réalité de la vie nationale.

Le Gouvernement entend ainsi mobiliser des moyens conséquents afin de permettre à nos cours et tribunaux d'assurer une administration efficiente de la justice, ce notamment sur le plan de la logistique, de l'infrastructure judiciaire et du traitement du personnel judiciaire.

En même temps, il sera exigé du personnel judiciaire un comportement irréprochable dans l'accomplissement de sa mission.

Les magistrats et auxiliaires de justice véreux subiront la rigueur de la loi et n'auront plus de place dans notre appareil judiciaire.

Une lutte sans merci sera engagée contre la corruption, la concussion, la facilitation de la délinquance fiscale, l'impunité, le déni de justice et la lenteur dans les procédures judiciaires. Il en sera de même en ce qui concerne les atteintes aux libertés fondamentales et aux droits de l'homme dont le degré de protection demeure l'un des baromètres de l'État de Droit.

Nous inscrivant dans la vision du Chef de l'État, les services de renseignement seront humanisés et rendus davantage capables d'anticiper et de prévenir les événements, aussi bien en matière sécuritaire que dans les autres domaines de la vie nationale. Dans le même élan, l'administration du territoire sera notamment modernisée et dépolitisée.

Honorables Députés,

La consolidation de l'État de droit passe aussi par la consolidation de la démocratie. Celle-ci exige notamment le respect des choix populaires à travers les élections, le fonctionnement de toutes les institutions démocratiques et celles d'appui à la démocratie, sans oublier le respect strict du principe de séparation des pouvoirs.

Comme j'ai eu à le souligner plus haut, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, la République Démocratique du Congo vient de connaître une alternance politique et démocratique au terme de l'élection présidentielle dont l'aboutissement a été l'investiture, le 24 janvier 2019, du Président élu, Son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Chef de l'État.

Outre les élections des députés nationaux et provinciaux qui ont été couplées à celle du Président de la République, le calendrier électoral élaboré par la Commission Électorale Nationale Indépendante a prévu également les élections urbaines, communales et locales qui ne sont cependant pas encore organisées.

Loin d'être une simple formalité, ces élections permettront de renforcer l'efficacité de notre Administration et de favoriser le développement du pays en pourvoyant nos villes, nos communes, nos secteurs et nos chefferies de leurs animateurs.

Fort de ce qui précède, votre Gouvernement s'engage à accompagner la Commission Électorale Nationale Indépendante à parachever le processus par l'organisation desdites élections.

Aussi, suis-je d'avis que la consolidation de l'État de droit ne peut être véritablement réussie sans implication pleine et entière du pouvoir législatif que vous incarnez. Ceci, aussi bien dans le domaine des lois à adopter ou à réformer qu'à celui du contrôle parlementaire.

Votre Gouvernement veillera à mettre à la disposition de votre chambre tous les moyens nécessaires entrant dans le cadre de ses droits, afin de lui permettre d'accomplir sa mission avec objectivité et abnégation.

Parce que nous parlons État de droit et démocratie, je voudrais évoquer l'importance du rôle que doit jouer la presse à ce sujet.

Outre sa fonction principale d'informer, la presse est appelée, à la suite de ses observations critiques et objectives, non seulement à

accompagner la marche de notre jeune démocratie, mais aussi et surtout à servir de phare à la société.

Pour ce faire, mon Gouvernement envisage notamment les actions ci-après :

- Garantir la liberté de la presse conformément à la Constitution ;
- Revisiter la loi sur la liberté de la presse, la liberté d'information et d'émission ;
- Rendre l'accès à tous aux média publics et privés.

Honorables Députés,

Vous conviendrez avec moi que le renforcement de l'autorité de l'État implique pour nous l'obligation également de doter notre pays d'une administration publique efficace, tournée vers le développement et digne d'un État moderne.

Pendant longtemps, notre pays a souffert d'une administration publique inefficace, aux structures organiques peu rationnelles. Par ailleurs, il y a lieu de reconnaître que ce même pays est resté sous-administré au regard de sa grande étendue géographique.

Pour y remédier, la Constitution a consacré la décentralisation comme mode de gestion susceptible de contribuer au développement et à la promotion de la démocratie locale.

Cependant, la mise en œuvre de cette décentralisation a encore du chemin à parcourir. Elle exige une réelle volonté politique dans l'application des textes qui la régissent ainsi qu'une analyse économique et budgétaire approfondie de leurs implications.

Il ressort des états des lieux qui m'ont été adressés, aussi bien par les gouverneurs de province que par les présidents des assemblées provinciales, que la viabilité de la décentralisation est compromise notamment par la faiblesse criante de l'activité économique dans la plupart de ces entités, et par la modicité des ressources financières leur rétrocédées par le gouvernement central.

Cela explique non seulement les difficultés des provinces de prendre correctement en charge le fonctionnement de leurs institutions politiques, mais aussi l'existence dans certaines d'entre elles d'un important encours de la dette publique auprès du système bancaire.

Qui plus est, les bâtiments de souveraineté font totalement défaut, surtout dans les nouvelles provinces issues du processus de démembrement.

A ces préoccupations d'ordre financier et matériel s'ajoute, selon les témoignages écrits de divers Caucus des Élus du Peuple, l'impraticabilité d'un bon nombre de routes d'intérêt national, provincial et même de desserte agricole, consacrant ainsi le quasi enclavement économique de la plupart de nos provinces.

Face aux problèmes précités, votre Gouvernement s'engage à améliorer le niveau des fonds effectivement rétrocédés aux provinces et à subvenir aux dépenses d'investissement pour la réhabilitation des infrastructures routières et la construction des bâtiments administratifs et résidentiels en provinces.

Honorables Députés,

S'agissant du troisième pilier du programme gouvernemental, celui relatif à la **redynamisation de notre diplomatie et à la réhabilitation de son image de marque,** la République Démocratique du Congo, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, affiche son ambition à réoccuper la place qui lui revient dans le concert des nations. Cette ambition passe entre autres, comme vous le savez déjà, par le réchauffement de nos relations avec nos partenaires traditionnels mais aussi par la consolidation des liens avec des nouveaux partenaires.

Un État n'a pas d'amis, il n'a que des intérêts, dit-on. Nous disons cependant que la République Démocratique du Congo doit avoir et les amis et les intérêts à la fois. Elle compte ainsi maintenir sa vocation de toujours être un pays d'ouverture qui tend la main à tout le monde.

Notre politique internationale doit rendre à notre pays son statut de puissance continentale, dont la voix est respectée dans le monde. La RDC devra ainsi jouer son rôle moteur dans la coopération et l'intégration régionale.

Coopération gagnant-gagnant, défense écologique congolaise, politique de bon voisinage, esprit de conquête des marchés, offre touristique, autant de concepts qui vont accompagner cette diplomatie de développement.

Aussi, le Gouvernement va-t-il, dans les jours qui viennent, examiner un programme de réorganisation de nos représentations diplomatiques à

travers le monde en vue, d'une part, de rajeunir les rangs de nos diplomates et, d'autre part, de rendre à nos ambassades et à notre personnel diplomatique un peu plus de dignité.

SUR LE PLAN DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le quatrième pilier du programme gouvernemental, tel que cité plus haut, se rapporte à la **lutte contre la corruption et les crimes économiques** :

Honorables Députés,

Vous conviendrez avec moi qu'il est inconcevable que la République Démocratique du Congo, dotée d'un aussi vaste potentiel économique et fiscal, ne puisse disposer que d'un budget annuel dont la moyenne, en ressources propres, ne dépasse guère les 5 milliards de dollars américains.

Ma conviction la plus profonde est que la modicité de nos ressources publiques est le fait, entre autres, de l'inefficacité de notre dispositif de lutte contre la fraude et la corruption résultant d'un système désuet et non informatisé, ainsi que de l'absence d'une culture fiscale.

Voilà pourquoi votre Gouvernement entend mettre sur pied une politique innovante en la matière afin de mettre un terme à cette faiblesse.

S'agissant singulièrement des insuffisances du dispositif de lutte contre la corruption, il nous incombe urgemment de surmonter deux obstacles majeurs :

- D'une part, la difficulté de preuve quant à la matérialité de l'acte même de corruption ou des infractions voisines ; et
- D'autre part, l'improbité de certains fonctionnaires et autres magistrats qui se nourrissent eux-mêmes du système de corruption dans ce domaine.

Dans leur forme actuelle, tant le Code pénal congolais que les législations pénales particulières, sont privés de toute force pour venir à bout du phénomène de la corruption. D'où, votre Gouvernement envisage d'innover en la matière notamment avec les mesures ci-après : Renforcer en amont les mécanismes de vérification, de contrôle et de surveillance dans les secteurs enclins à la corruption avec le concours accru de l'Inspection Générale des Finances et de la Cour des Comptes ;

- Intercepter en aval les manifestations de la corruption dans les secteurs facilement identifiables et déjà identifiés ;
- Créer une juridiction spécialisée dans la lutte contre la corruption, la fraude fiscale, le blanchissement des capitaux ainsi que le détournement des deniers publics.

En ce qui concerne particulièrement l'évasion et la fraude fiscale, nous devons permettre à notre système fiscal de faire un pas vers la modernité notamment en dématérialisant les différentes transactions fiscales. L'objectif visé étant d'améliorer la mobilisation des recettes de l'État, notamment celles provenant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Le cinquième pilier du programme gouvernemental concerne **l'amélioration de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, des entreprises du portefeuille et des finances de l'Etat**

Il est inconcevable, que notre pays dont le capital naturel représente 64% de sa richesse totale, puisse figurer parmi les pays les plus pauvres du monde en termes de PIB et de richesse par habitant.

Le secteur extractif en particulier n'a pas encore donné la mesure de tout son potentiel. En attendant que l'inventaire de nos ressources minières et pétrolières soit mis à jour, notre pays doit éviter de succomber à la « malédiction des ressources naturelles », qui consisterait à dilapider les revenus générés par lesdites ressources, au détriment de véritables dépenses de développement.

Autant nous avons besoin de nos ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables, autant nous devons les exploiter de manière plus responsable, c'est-à-dire en veillant aux intérêts des générations futures et à la protection de l'environnement.

Mon Gouvernement entend conférer au secteur extractif un rôle hautement stratégique, celui de servir de levier le plus important du processus de diversification de l'économie nationale.

Ainsi que vous le savez, Honorables Députés, le nouveau Code minier prévoit de répartir la redevance minière comme suit :

- 50% au Pouvoir central ;
- 25% à la province où se fait l'exploitation minière ;

- 15% à l'entité territoriale décentralisée dans laquelle s'opère l'exploitation ;
- 10% au Fonds minier pour les générations futures.

Par ailleurs, le Code minier prescrit aux exploitants miniers de constituer une dotation de 0,3% du chiffre d'affaires pour la contribution aux projets de développement communautaire.

Mon Gouvernement s'attèlera dans les meilleurs délais à mettre en place les différentes mesures d'application de toutes ces dispositions, afin de permettre à notre pays et à nos populations de tirer davantage profit de l'exploitation de nos ressources minières.

Dans ce même ordre d'idées, le Gouvernement réfléchira à la mise en place des modalités concrètes destinées à renforcer la capacité de résilience de notre économie face au retournement de la conjoncture internationale.

S'agissant des entreprises publiques opérant dans le secteur minier, il nous faudra trouver rapidement des solutions aux problèmes majeurs qui gênent leur relance. Il s'agit principalement de la GECAMINES, la MIBA, la SAKIMA, la SOKIMO et la société minière KISENGE MANGANESE.

En ce qui concerne particulièrement la GECAMINES, principale entreprise minière de l'État, malgré la dynamique de redressement engagée depuis quelques années, elle n'est structurellement plus en mesure de jouer le rôle qui fut le sien par le passé, du fait du vieillissement généralisé de son outil de production, du caractère résiduel de ses réserves minières suite à la cession de ses meilleurs gisements, et du caractère déséquilibré de son rôle dans les joint-ventures, en dépit de ses apports en nature constitués par ses gisements.

Pour redonner de la vigueur à cette entreprise publique, mon Gouvernement envisage de l'accompagner dans sa dynamique de transformation, de la doter d'une ou de deux usines nouvelles modernes, de façon à accroître sa capacité à 100 000 tonnes de cuivre par an, et de soutenir ses efforts dans le cadre de la reconstitution d'un patrimoine minier certifié.

En ce qui concerne les joint-ventures, l'État continuera de suivre comme par le passé avec attention les discussions menées entre la GECAMINES et ses partenaires afin de bénéficier de la part lui revenant normalement.

En sus de ses problèmes, la GECAMINES, comme les autres entreprises du secteur, est confrontée aux contraintes suivantes:

- Les débordements incessants et inquiétants de ses concessions par l'exploitation minière artisanale ;
- L'éviction du chemin de fer par le réseau routier comme mode économique de transport d'intrants et de produits miniers ; ainsi que
- L'insuffisance de l'énergie électrique pour soutenir l'expansion minière et améliorer le traitement de ses produits en RDC. Quant au développement de l'exploitation minière artisanale, mon Gouvernement veillera, conformément au Code minier, à l'effectivité de la mise en oeuvre des Zones réservées à l'Exploitation Artisanale, ZEA en sigle.

De même, une attention particulière sera accordée à l'accompagnement des artisans par le Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Échelle, SAEMAPE en sigle, qui pourra ainsi mettre à contribution les sociétés minières notamment dans la découverte des ZEA ainsi attribuées.

S'agissant de la problématique du transport des produits miniers, mon Gouvernement s'engage à reconstituer la capacité d'intervention de la Société Nationale des Chemins de Fer du Congo (SNCC) avec le concours des opérateurs miniers eux-mêmes, grâce à un fonds alimenté par une quotité de la redevance minière et par leurs propres contributions.

Dans un premier temps, la priorité du Gouvernement sera donnée à l'investissement pour la modernisation de la ligne Kolwezi-Dilolo. Ceci permettra améliorer l'interconnexion de l'hinterland minier avec l'Océan Atlantique à travers le port de Lobito en Angola, d'atteindre le standard technique du chemin de fer de Benguela (CFB) et d'accroître les performances du réseau congolais.

En ce qui concerne singulièrement la MIBA, mon Gouvernement entend faire reconquérir à cette entreprise sa place centrale dans l'environnement économique et social du Grand Kasaï en particulier, et dans l'économie congolaise en général.

Cette reconquête passera notamment par la réalisation de nouveaux investissements devant permettre l'exploitation de la roche-mère, la kimberlite, après épuisement des gisements alluvionnaires.

Toutes ces actions, y compris la certification des réserves du massif 1 du polygone minier, devront impérativement se réaliser dans le cadre d'un plan de relance ambitieux et cohérent.

Il sied par ailleurs de souligner que la problématique de relance aussi bien de la SAKIMA que celle de la SOKIMO reste analogue à celle des deux entreprises évoquées ci-haut, délestées d'une bonne partie de leurs gisements sans avoir la possibilité de poursuivre leurs exploitations en propre, faute de moyens financiers adéquats. Votre Gouvernement y accordera également une attention soutenue.

Dans ce même chapitre de l'amélioration de la gouvernance, je m'empresse d'évoquer maintenant la problématique des entreprises du portefeuille de l'État et des établissements publics.

Comme vous le savez, Honorables Députés, une importante réforme a été initiée par le Gouvernement depuis 2008, avec le concours technique du Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises du Portefeuille de l'État, le COPIREP.

Cette vaste réforme, initiée dans la vision de participation du secteur privé, visait à assurer au portefeuille de l'État un cadre juridique et institutionnel approprié séparant les entreprises évoluant dans le secteur marchand de celles qui sont le prolongement de l'administration publique ou poursuivant une mission d'intérêt général.

Pour les premières, l'objectif était d'adapter leur mode de gestion à celui du secteur privé et de les rendre plus performantes et compétitives au même titre que toutes les autres sociétés soumises aux lois du marché.

Pour les secondes, il s'agissait particulièrement de les conformer à la nature juridique de leurs activités et d'améliorer la qualité de leurs services.

Après plus de 10 ans, seule la réforme juridique de ces entreprises est parachevée. La situation des entreprises transformées en sociétés commerciales ne s'est guère améliorée, l'État ne les ayant pas suffisamment accompagnées notamment dans la modernisation de leurs outils de production.

Ainsi, le Gouvernement entend mener à bon port cette réforme sur base d'un état des lieux exhaustif de ces différentes entreprises.

Pour clore ce chapitre, permettez-moi de me pencher brièvement sur l'impératif, pour le Gouvernement, d'asseoir une gestion saine et efficace des finances publiques.

Honorables Députés,

Les finances publiques constituent, ainsi que chacun le sait, la clé de voûte des actions inscrites au programme du Gouvernement.

Dans le cadre de la gestion des finances de l'État, priorité sera accordée, par mon Gouvernement, à l'accroissement des recettes budgétaires, à la rationalisation des dépenses ainsi que la maîtrise des déficits budgétaires, en vue de stabiliser durablement l'environnement macroéconomique et de se conformer à notre vision : « vaincre la pauvreté ».

En ce qui concerne les recettes, mon Gouvernement fera en sorte que la totalité des recettes devant être mobilisées par les régies financières puisse atterrir effectivement dans les caisses de l'État.

A cet effet, un train de mesures sera mis en place consistant notamment à :

- Lutter contre le coulage des recettes, l'évasion et la fraude fiscale ;
- Limiter strictement l'octroi des exonérations dérogatoires ;
- Veiller à la mise en circulation des imprimés de valeur sécurisés ;
- Informatiser le système fiscal en matière de déclaration et de perception des impôts.

S'agissant des dépenses, votre Gouvernement va s'assurer davantage de la qualité de la dépense et de la régularité des procédures budgétaires, et exercera un contrôle régulier et efficace à tous les niveaux, avec le concours de l'Inspection Générale des Finances et de la Cour des Comptes, toutes deux après une restructuration en profondeur.

Dans le même élan, votre Gouvernement s'emploiera à faire respecter rigoureusement la loi sur les marchés publics, et à faire de l'appel d'offres le mode par excellence de passation de marchés publics.

Mon Gouvernement veillera à instaurer et généraliser l'usage des budget-programmes, afin de faire ancrer dans nos services publics la pratique d'une véritable gestion axée sur les résultats.

Je ne saurai terminer ce pilier sur la gouvernance sans évoquer nos rapports avec les institutions financières internationales, en l'occurrence le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement. Mon gouvernement va s'employer à définir un cadre stratégique national découlant des priorités définies par le Chef de l'État et à mettre en place toutes les mesures nécessaires pour ouvrir la participation, dans un bref délai, de ces institutions et des autres partenaires aux efforts de développement de notre pays.

Venons-en maintenant au sixième pilier du programme se rapportant à **l'amélioration du climat des affaires et la promotion de l'entrepreneuriat et de la classe moyenne.**

Honorables Membres du Bureau,

Honorables Députés,

L'État congolais ayant levé l'option du libéralisme économique, il va sans dire que l'exploitation de nos différentes potentialités repose largement sur les investissements privés que nous sommes appelés à attirer et à sécuriser.

Pour ce faire, l'amélioration du climat des affaires, la promotion de l'entrepreneuriat et de la classe moyenne apparaissent comme des nécessités impérieuses.

C'est dans cette optique que le Gouvernement s'engage à :

- Finaliser le processus de mise en œuvre du Traité et des Actes uniformes de l'OHADA ;
- Mettre en place une « Charte d'Investissement » qui va activer un système fiscal relatif aux nouvelles sociétés industrielles, ainsi qu'aux grandes, petites et moyennes industries exportatrices ;
- Suivre et appliquer les Indicateurs d'appréciation du climat des affaires édictés par le « Doing Business » ;
- Susciter la culture entrepreneuriale pour permettre l'émergence d'une classe moyenne congolaise.

A ce sujet, mon Gouvernement veillera particulièrement à l'application rigoureuse de la loi portant sur les activités de sous-traitance, afin d'amener les sociétés minières et autres grandes entreprises à conclure des contrats de prestation de services et d'exécution de travaux avec des petites et moyennes entreprises congolaises.

C'est par ce biais que nous pouvons les aider à s'affirmer compétitivement sur le marché, et ainsi contribuer à l'élargissement de la base d'une classe moyenne nationale.

Du haut de cette tribune, je réaffirme que le Gouvernement de la République va s'assurer également que s'applique désormais sans faille la législation sur le petit commerce réservé aux seuls nationaux.

Parce que nous parlons des investissements et autre conduite des affaires, je voudrais vous faire part de la volonté qui anime votre Gouvernement à favoriser, à travers un accompagnement spécifique et particulier, l'émergence des grands hommes et grandes femmes d'affaires congolais.

En effet, il ne me paraît pas juste que dans un pays comme le nôtre, que l'on continue à s'accommoder de la triste réalité qui voudrait que les grandes fortunes n'appartiennent qu'à des étrangers, et que les autochtones ne courent que derrière les petits intérêts.

J'en appelle à toutes celles et à tous ceux des Congolais qui souhaitent entreprendre, d'avoir le courage de le faire. N'attendons plus le travail des autres, créons nous-mêmes du travail.

Le septième pilier du programme de votre Gouvernement se rapporte à **la diversification de l'économie et à la création des conditions d'une croissance inclusive.**

La République Démocratique du Congo, grâce au dynamisme de son secteur extractif, figure parmi les pays de l'Afrique subsaharienne qui ont enregistré des taux de croissance économique remarquables au cours de la dernière décennie.

Cependant, cette croissance s'est avérée à la fois sujette aux aléas de la conjoncture internationale et globalement peu créatrice d'emplois directs.

La majorité de notre population estime n'avoir pas tiré profit des effets de cette croissance. Les retombées sociales engrangées tendent à se limiter à quelques îlots géographiques, du fait notamment de la faible intégration

économique, d'une part entre les divers secteurs productifs, et d'autre part entre les différentes régions de notre pays.

Par ailleurs, faute d'opportunités économiques et sociales viables dans l'arrière-pays, nous assistons, de plus en plus aujourd'hui, à l'exode rural et au dépérissement du secteur agricole. La montée des pressions démographiques dans les grands centres s'est accompagnée d'une urbanisation incontrôlée, du chômage de masse, sinon de la prolifération des activités de survie, le désœuvrement et l'apparition du grand banditisme.

Face à cette situation, votre Gouvernement, fort de la volonté de toujours placer l'homme au centre de ses actions, entend œuvrer pour la diversification de l'économie et pour une croissance véritablement inclusive, c'est-à-dire impliquant une plus large participation de la population tant au processus de création des richesses qu'au partage des fruits de ladite croissance.

S'agissant de la diversification de l'économie, votre Gouvernement projette les actions ci-après :

- La redynamisation de l'agriculture vivrière, industrielle et pérenne, la pêche et l'élevage ;
- La consolidation de la base industrielle en favorisant une plus large transformation locale des produits agricoles et miniers, l'implantation des parcs agro-industriels et des zones économiques spéciales ;
- Le développement et la rentabilisation du tourisme ;
- L'accroissement de l'implication économique des acteurs nationaux par l'élargissement de la classe moyenne nationale, à travers des contrats de sous-traitance en faveur des PME et PMI.

Ma conviction, confortée du reste par la vision du Chef de l'État, est que la principale richesse de notre pays, contrairement aux idées reçues, n'est ni le cobalt, ni l'or, ni le cuivre ni même le diamant, **mais plutôt l'agriculture**, source d'une véritable croissance économique inclusive.

Ce secteur mérite donc toute notre attention en raison de son caractère intensif en main-d'œuvre ainsi que de sa capacité à contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté, laquelle est aujourd'hui

aggravée par une véritable crise alimentaire et nutritionnelle, chose inconcevable dans un pays comme le nôtre !

Les services, dont le tourisme, s'offrent aussi comme un secteur porteur d'emplois. Le tourisme, considéré sous d'autres cieux comme un secteur à haut rendement, paraît à ce jour insuffisamment exploité dans notre pays. Il bénéficiera désormais de plus d'attention de mon Gouvernement, qui s'emploiera à mettre à profit les possibilités offertes par la nouvelle loi sur le tourisme pour rentabiliser les nombreux sites touristiques qui existent dans toutes nos provinces.

L'inclusivité de la croissance implique d'améliorer l'aménagement du territoire national notamment en brisant l'enclavement qui frappe plusieurs portions de celui-ci.

Au-delà de l'immédiat, qui touche à la réhabilitation ou la construction des routes d'intérêt national et celles de desserte agricole, mon Gouvernement entrevoit de réexaminer sérieusement le schéma national d'aménagement du territoire pour sa plus grande transversalité, en y incluant la problématique des infrastructures de transport, de l'énergie, de communication et de télécommunication, qui peuvent permettre de bâtir l'économie numérique dans notre pays.

L'inclusivité de la croissance que nous envisageons est un processus qui va s'étaler dans le temps. Il nécessite un cadre de programmation des actions qui soit consensuel et élaboré de manière participative, en impliquant l'ensemble des parties prenantes à l'action de développement.

C'est pourquoi, mon Gouvernement envisage de relancer, dans les meilleurs délais, la reprise de la finalisation du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) initié en 2015.

AU PLAN DE LA RECONSTRUCTION

Trois piliers-clés, les 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème}, entrent dans le cadre des actions que votre Gouvernement entend mener en vue d'accélérer le processus de l'émergence de notre pays.

S'agissant du huitième pilier relatif à la **modernisation des infrastructures et à l'aménagement du territoire national**, votre Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre d'une politique cohérente des investissements continus en infrastructures de base et communautaires. Il s'agit notamment des transports et communications,

des routes, des rails, des voies fluviales et lacustres, des ports et aéroports.

En réalité, la réalisation de ces investissements constitue la principale attente de nos populations et la condition nécessaire pour le développement de notre pays.

Mon Gouvernement entend y consacrer une part notable de moyens publics ainsi que le recours aux sources de financement innovantes, notamment la promotion du partenariat public privé.

Dans cette optique, certaines actions s'avèrent être urgentes. Il s'agit notamment de :

- Moderniser et construire les routes pour interconnecter les provinces et les territoires ;
- Aménager les voies navigables et moderniser les ports ;
- Construire le port en eau profonde de Banana ;
- Réhabiliter, moderniser et construire les voies ferrées ;
- Moderniser les 54 aéroports et aérodromes sous la gestion de la RVA ;
- Redynamiser la compagnie aérienne nationale CONGO AIRWAYS notamment en accroissant progressivement sa flotte ;
- Renforcer la poste dans son rôle de service postal universel.

A ce propos, je voudrais ici accorder une mention spéciale à vous Députés Nationaux, Elus légitimes de notre peuple, ici présents, qui m'avaient gratifié de vos pertinentes contributions en la matière, ce à travers les mémos qui m'ont été transmis par le biais de vos différents Caucus provinciaux. Soyez rassurés que toutes ces réflexions et suggestions vont être prises en compte dans le cadre de l'action gouvernementale.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour réaffirmer clairement la disponibilité de votre Gouvernement à toujours demeurer ouvert aux propositions émanant des représentants de notre peuple que vous êtes, concernant la marche de la Nation. Ma détermination est de travailler en harmonie avec les Élus, afin d'être à l'écoute et exclusivement au service de notre peuple.

Pour ce qui est du neuvième pilier du programme gouvernemental afférant à la **promotion et au développement des Technologies de l'Information et de la Communication, TIC** ;

Votre Gouvernement entend mener notamment les actions suivantes :

- Adapter la législation congolaise des TIC aux normes internationales et à l'évolution technologique ;
- Interconnecter toutes les provinces en fibre optique ;
- Accroître les capacités du personnel de l'État en outil informatique ;
- Renforcer la régulation et le contrôle des opérateurs de télécommunication.

En tout état de cause, l'objectif ultime demeure celui de permettre l'augmentation du taux de pénétration des TIC et de diminuer sensiblement le coût des communications et accroître les revenus de l'État sur ce secteur.

Quant au dixième pilier portant sur la **création des conditions d'un développement durable et contribution à la lutte contre le changement climatique** ;

Dans ce domaine, votre Gouvernement affiche l'ambition de faire jouer la République Démocratique du Congo tout son rôle dans les enjeux mondiaux relatifs à la lutte contre le changement climatique d'une part, et d'autre part mettre en place des politiques innovantes destinées à préserver en faveur de nos générations futures, nos forêts, nos cours d'eau, notre faune ainsi que notre flore.

Parmi les actions envisagées dans ce domaine, il s'agira entre autres de :

- Affirmer notre leadership mondial et africain dans le domaine de l'eau et de la forêt ;
- Penser notre avenir en termes de développement durable qui se situera désormais à l'intersection entre l'économie, le social et l'écologie ;
- Évaluer nos potentialités en biodiversité et veiller à leur équilibre ;

- Protéger la forêt et les tourbières présentes au centre du bassin du Congo et mener un plaidoyer au niveau international pour attirer le financement y afférent ;
- Protéger les communautés locales en veillant à la bonne gestion des concessions forestières ainsi qu’au cadastre y relatif ;
- Protéger les espèces animales et végétales en voie de disparition et celles qui migrent dans les pays voisins.

Honorables Députés,

Permettez-moi de rappeler ici que nos compatriotes n’ont plus besoin de nos discours, qui sont trop souvent faits de promesses et de bonnes intentions, mais non suivies des faits. Leurs attentes, quant à l’action gouvernementale, ne concernent pas que la garantie des conditions de sécurité et de paix, la restauration des valeurs morales dans la vie publique, la reconstruction du pays et la bonne gouvernance de notre économie et des finances de l’Etat.

Leurs aspirations les plus manifestes relèvent du vécu quotidien, celui de disposer d’un revenu permettant de se nourrir, se loger, s’habiller, se soigner, éduquer et instruire les enfants ainsi que d’avoir des perspectives d’avenir. C’est pourquoi, hormis certains aspects déjà pris en compte, les cinq piliers-clés restants du programme de votre Gouvernement se penchent exclusivement sur la dimension sociale et culturelle.

SUR CE PLAN SOCIAL ET CULTUREL :

Au titre de onzième pilier se rapportant à l’**amélioration des conditions sociales**, deux axes phares ont été retenus. Il s’agit de l’éducation comme clé du changement et principal ascenseur social, et de l’accès aux soins de santé pour tous ainsi que l’assurance d’une couverture de santé universelle.

Pour faire de l’éducation la clé du changement et le principal ascenseur social, nous devons mettre en pratique le principe selon lequel, chaque jeune congolais a le droit d’accéder, à égalité de chances, à la scolarisation.

Ainsi que chacun le sait, la Constitution consacre l’obligation et la gratuité de l’enseignement primaire pour tous les enfants en âge de scolarité.

Votre Gouvernement va mettre en œuvre les conclusions de la Deuxième Table Ronde Nationale sur la gratuité de l'Éducation de base.

Nous augmenterons, autant que possible, la capacité d'accueil et équiperons les écoles primaires et secondaires publiques en matériel scolaire de base. C'est dans cette optique que votre Gouvernement poursuivra le programme de réhabilitation, construction et modernisation des écoles dans toutes les provinces du pays, ce en veillant au principe d'équité.

Par ailleurs, il n'est un secret pour personne que le niveau de l'enseignement dans notre pays a dramatiquement baissé. Dès lors, la réforme du système éducatif n'est plus une priorité, elle est devenue une urgence ; une étape essentielle à l'œuvre du relèvement de sa qualité.

Un accent particulier sera mis sur l'enseignement technique et professionnel lequel est censé produire les différents corps de métiers, acteurs de la reconstruction nationale actuellement délaissés au profit des étrangers.

Dans la même veine, cette réforme ira de pair avec l'amélioration du traitement du personnel enseignant, principal acteur de ce secteur-clé de la vie.

Votre Gouvernement s'y penchera avec sérieux et détermination car trop longtemps, nous nous sommes limités à faire le diagnostic amer de ce secteur, sans y apporter des remèdes appropriés.

Cette réforme concernera aussi bien l'enseignement primaire et secondaire que celui du niveau universitaire qui, comme chacun le sait, est miné par des antivaleurs de tous genres qui ont fini par discréditer nos universités. Nous devons mettre fin à cette ignominie car notre pays mérite mieux que cela.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée au domaine de la recherche scientifique et de l'innovation.

Honorables Députés,

La santé est un autre secteur qui mérite d'être pris en compte comme priorité du Gouvernement.

S'il est une chose sur laquelle il est peu probable que nous puissions nous diviser, c'est à coup sûr la nécessité de la mise en place d'une nouvelle politique sanitaire dans notre pays.

Un peuple privé d'un système sanitaire adéquat est un peuple voué à la mort.

C'est pourquoi, votre Gouvernement mettra tout en œuvre, dans le cadre du Plan National de Développement Sanitaire recadré 2019-2023, afin de permettre à chaque Congolais d'accéder aux soins de santé de base.

A cet effet, comme embryon de la Couverture Sanitaire Universelle, un paquet de soins essentiels sera assuré pour la santé de la reproduction de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent.

Mon Gouvernement s'engage par ailleurs à tout mettre en œuvre pour accroître la capacité nationale de riposte contre les grandes endémies qui sont le VIH, la tuberculose et le paludisme, ainsi que pour améliorer la lutte contre les épidémies de la rougeole, du choléra et particulièrement de la maladie à virus EBOLA dans les zones affectées, sans oublier l'octroi des facilités médicales pour certains traitements spécifiques notamment en faveur de la femme et de l'enfant.

Dans le même ordre d'idées, des efforts seront entrepris pour le renforcement de la chaîne d'approvisionnement en médicaments essentiels de qualité, par l'amélioration du système de gestion logistique, la construction, la réhabilitation et le fonctionnement des Centres de Distribution Régionale (CDR) et dépôts relais à travers le pays.

Aussi, dans les prochains mois, un plan de réhabilitation et d'équipement des hôpitaux généraux de référence sera-t-il élaboré par le Gouvernement dans chaque territoire, éventuellement avec le concours des partenaires intervenant dans ce domaine.

De même, une étude urgente sera lancée afin de multiplier et de généraliser le régime de mutuelle de santé à l'exemple de celui des enseignants.

Il est évident que le déploiement des actions ainsi envisagées exige l'amélioration de l'exécution du budget de l'État alloué à la santé, et la libération de nos engagements de contreparties dans les projets exécutés avec le concours des partenaires au développement.

Honorables Députés,

Dans ce même chapitre de la santé, permettez-moi de vous raconter une brève histoire qui nous interpelle tous.

Il y a de cela quelques mois, j'ai été bouleversé par une situation malheureuse survenue dans l'une des plus grandes cliniques que compte la ville de Kinshasa.

Un jeune professeur de droit fraîchement revenu d'Europe venait à peine d'entamer sa carrière académique. S'étant retrouvé dans un garage, cet universitaire a été gravement fauché par un autre véhicule qui faisait des manœuvres dans ce même garage. Ses deux jambes ont été complètement broyées.

Acheminé d'urgence dans ladite clinique, une somme de 10.000 \$ lui a été réclamée comme caution avant toute intervention. Les responsables de cet établissement ont maintenu leur condition malgré les insistances de l'accidenté qui indiquait pourtant qu'il pouvait se battre pour mobiliser cette somme.

Mais après, ceux qui l'accompagnaient n'ont eu d'autre choix que de l'acheminer là où il était conventionné, c'est-à-dire aux Cliniques universitaires. Avec ce long trajet, victime d'une forte hémorragie, à l'arrivée aux cliniques universitaires, les médecins n'ont malheureusement fait que constater le décès de notre jeune et brillant universitaire.

Honorables Députés, ceci n'est qu'un cliché de ce que subissent tous les jours nos compatriotes.

Nos hôpitaux et centres de santé, publics comme privés, ont tourné le dos aux valeurs humaines et ne sont devenus qu'adeptes des gains et profits. La dimension commerciale a pris le dessus sur la condition humaine. La personne humaine n'est plus sacrée, elle est traitée comme un animal.

Même les enfants frappés par des fortes crises de malaria meurent dans nos hôpitaux faute de caution à régler au préalable par les parents.

Pour mettre un terme à cette situation, j'annonce du haut de cette tribune que cette pratique inhumaine doit désormais appartenir au passé.

Le ministre de la santé sera chargé de prendre toutes les dispositions à cet effet.

Par ailleurs, le Gouvernement veillera à ce que ce secteur soit assaini par le démantèlement de toutes les structures aux pratiques mercantilistes.

Honorables Députés,

Nous pourrions passer toute une journée, voire plus, s'il faut faire une énumération exhaustive de tous les problèmes sociaux qui écument notre pays. Et il serait démagogique, dans un tel discours de prétendre proposer des solutions à tous ces problèmes.

Cependant, certains d'entre eux seront inscrits comme priorités de nos priorités. Il s'agit notamment, hormis les problématiques de l'emploi, de l'éducation et de la santé sus-évoquées, d'œuvrer efficacement en vue de résoudre le problème de l'**accès à l'eau et à l'électricité**, qui se pose dans tout le pays, et qui constitue le douzième pilier de notre programme.

Sous mon autorité, les ministères concernés par cette question vont devoir examiner des pistes courageuses à exploiter, afin de sortir nos concitoyens de ces difficultés sociales.

Parmi ces pistes coulées sous forme d'action, il y a lieu de :

- Garantir l'accès à l'eau potable à la population congolaise ;
- Développer notre potentiel hydroélectrique ainsi que des énergies vertes et renouvelables, conformément au Nouveau Pacte pour l'Energie projeté par la Banque Africaine de Développement ;
- Améliorer le taux d'accès à l'électricité conformément au plan national d'électrification du pays ;
- Attirer les investissements et mieux coordonner les différentes interventions en cours en rapport avec la construction d'INGA 3 et de GRAND INGA.

Par ailleurs, de manière pratique, et tenant compte de notre vision axée sur le développement à la base, votre Gouvernement se propose de mettre en œuvre des solutions idoines consistant à appuyer les provinces dans la réalisation des forages d'eau, et la construction des mini centrales hydroélectriques et solaires dans les différents territoires du pays.

Honorables Députés,

La **lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale** constitue le treizième pilier de l'action de votre Gouvernement.

Dès lors que l'ensemble des mesures et des actions évoquées ci-haut concourent à vaincre la pauvreté, nous décrétons le combat contre cette

dernière comme « cause nationale ». Dans cette optique, les pistes de solutions envisagées consistent notamment à :

- Promouvoir la réalisation des investissements à haute intensité de main-d'œuvre destinés à réduire drastiquement le chômage ;
- Promouvoir et faciliter la politique des micro-crédits notamment en faveur des femmes, des paysans, des artisans ;
- Initier une série de programmes de formation technique et professionnelle en faveur des jeunes non diplômés et les impliquer dans les différents travaux de reconstruction du pays ;
- Créer des centres d'action sociale en faveur des enfants abandonnés communément appelés « enfants de la rue » ou « shegués » ;
- Mettre en place une politique destinée à l'accompagnement et à l'assistance sociale des personnes vivant avec handicap.

Dans ce même chapitre social, permettez-moi d'évoquer succinctement la question de **l'autonomisation de la femme et la promotion de la jeunesse**, quatorzième pilier de notre programme. Plusieurs actions sont envisagées consistant notamment à :

- Faire participer davantage les femmes à la prise des décisions politiques et économiques ;
- Investir dans la formation de la jeune fille et l'autonomisation économique de la femme, notamment la femme rurale ;
- Intensifier la lutte contre la violence faite à la femme ;
- Convertir la jeunesse sans qualification en une main-d'œuvre formée ;
- Mettre en place un mécanisme de financement des projets des jeunes ;
- Favoriser l'installation des incubateurs et des centres collectifs de travail en vue de juguler le chômage et promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes.

Le quinzième et dernier pilier de notre programme est consacré à la **promotion de la Culture, des Arts, des Sports et des Centres des loisirs**.

Je ne saurais clore ce chapitre, sans évoquer le devoir qui nous incombe, en tant que pouvoirs publics, d'accorder une attention plus sérieuse à la promotion des sports, des loisirs et de la culture.

Ces secteurs, dont le prestige et l'importance ne sont plus à démontrer, souffrent d'une absence flagrante d'une politique globale, d'un manque criant de structures d'encadrement, d'infrastructures appropriées pour la promotion des sportifs et des artistes, ainsi que de l'absence d'un accompagnement appuyé du Gouvernement.

Comment peut-on comprendre, dans un pays disposant d'autant de sportifs et d'artistes pétris de talents, dont certains ont eu à faire leurs preuves sur le plan international, que l'État ne soit pas en mesure de capitaliser une telle richesse ?

Comment peut-on expliquer que Kinshasa, capitale de la musique africaine et grand centre de diffusion de la culture, ne puisse disposer d'un grand studio moderne d'enregistrement, de salles de spectacle, de palais de la culture, d'amphithéâtre, et j'en passe.

Nous devons rompre avec cet état des choses.

Honorables Députés,

Ainsi que vous le savez, les sports ne constituent pas qu'une simple activité de divertissement, c'est toute une culture, c'est aussi une source de richesse. C'est un symbole important de la vitalité d'une nation et de notre jeunesse.

A cet effet, je chargerai les ministres concernés de prendre toutes dispositions afin de consolider cette culture à tous les niveaux, en partant de la vie scolaire. Aussi, votre Gouvernement envisage-t-il notamment les actions ci-après :

- L'appui à la poursuite de la construction des stades municipaux ;
- La poursuite de la réhabilitation, la construction et la modernisation des grands stades de compétition au niveau de chaque province en perspective de l'organisation des grandes rencontres internationales ;
- La promotion de la création des centres de formation sportive sur toute l'étendue de la République en vue de la professionnalisation du sport ;

- L'élaboration d'une nouvelle politique sportive incluant la planification, la préparation et une meilleure prise en charge de nos athlètes engagés dans les compétitions internationales.

Pour boucler la série de piliers, venons-en maintenant à la problématique de la Culture et des Arts. Dans ce domaine, votre Gouvernement ambitionne de faire de la culture et des arts véritablement l'un des leviers de diversification de l'économie.

Dans ce cadre, le Gouvernement envisage les actions ci-après :

- Procéder à un état des lieux avec l'implication des différents acteurs du domaine ;
- Installer une grande maison de production musicale, théâtrale et cinématographique en partenariat avec le secteur privé ;
- Mettre en place une politique d'encadrement des jeunes talents ;
- Protéger plus efficacement les des droits d'auteurs et des créations, qui ont été longtemps bafoués dans notre pays.

Honorable Présidente de l'Assemblée Nationale ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Députés Nationaux, Elus légitimes de notre peuple,

Tout au long de mon intervention, j'ai pensé à nos compatriotes de partout, à travers le pays comme à l'étranger, en particulier à ceux d'entre eux qui, chaque jour qui passe, s'interrogent comme nous sur ce que sera le Congo de demain.

J'ai pensé à leur courage admirable à résister face à toutes sortes de turbulences qui ont eu à jalonner et qui jalonnent encore sa marche vers le salut.

La marche d'une nation est comme la vie d'un homme. Elle est faite des hauts et des bas. Mais, il est un moment où il faut savoir aider le pays à véritablement prendre son envol.

Ma conviction la plus profonde est que la République Démocratique du Congo n'est pas un pays comme les autres. Quoi qu'on puisse faire, quoi qu'on puisse dire, elle est et demeure un pays béni de Dieu. C'est donc à nous Congolais et à nous seuls qu'il appartient de savoir capitaliser cette bénédiction divine dans notre vécu quotidien.

L'heure est venue pour nous Congolais de prendre une nouvelle tangente et de regarder tous dans la même direction. C'est pourquoi, en me présentant devant vous ce jour, je ne suis pas venu seulement solliciter votre confiance mais aussi votre conscience.

Confiance et conscience dans ce que nous avons à construire ensemble, chacun dans son rôle.

Confiance et conscience dans la mutualisation de nos efforts et de nos intelligences afin de permettre à notre pays de relever le défi de son redressement.

Ce redressement prendra certainement du temps, il sera long, mais nous le réussirons !

Nous sommes conscients de l'ampleur de la tâche et de l'étendue du travail à accomplir, et nous avons foi et confiance en la capacité des Congolais à relever des défis même là où plus personne n'y croit.

Mon souhait est que nous œuvrions ensemble pour qu'à la fin de cette législature, nous offrions à nos enfants les raisons de se sentir de nouveau fiers d'être Congolais et de regarder l'avenir avec plus de confiance.

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, s'appuyant sur la Majorité parlementaire, a montré le cap et nous a indiqué la méthode pour y parvenir.

Elle tient en une phrase : « *Faire passer les intérêts du peuple avant tout autre intérêt* ».

La République Démocratique du Congo, je le crois ainsi, dispose de tant d'énergies qui ne demandent qu'à être libérées, de tant de talents, d'intelligences et d'ingéniosités dans nos provinces, dans nos villes, dans nos territoires et surtout dans nos villages. Voilà ce qui me rend confiant quant à notre avenir.

Honorables Députés Nationaux,

Je ne crois pas en la capacité d'un seul homme à changer le destin d'une nation. Je crois en revanche en la force que peut engendrer une union des cœurs et des esprits.

Rien de tout ce qui vient d'être dit n'est possible sans une union sacrée de la nation. Il faut impérativement que les uns et les autres puissent comprendre que l'heure est venue pour que nous puissions mentalement quitter le passé et rejoindre le présent afin d'ouvrir ensemble l'avenir.

C'est pour cette raison que j'en appelle à l'esprit de résistance contre la fatalité, le renoncement, les compromissions et la démission face aux responsabilités.

J'en appelle à une vraie révolution, celle des mentalités, celle des comportements, celle de l'agir, en politique en particulier.

J'en appelle à un sursaut patriotique comme jamais notre pays n'en a connu.

Nous devons ensemble porter cette grande et belle ambition. C'est maintenant ou jamais !

Honorable Présidente de l'Assemblée Nationale,

Honorables Membres du Bureau,

Honorables Députés Nationaux, élus légitimes de notre peuple,

Voilà le condensé du programme du Gouvernement que j'ai l'honneur de diriger et pour lequel je viens solliciter de votre Chambre, le cœur vibrant et plein d'optimisme, un vote d'approbation net et sans faille en vue de son investiture.

Que Dieu bénisse la République Démocratique du Congo,

Qu'Il bénisse l'ensemble de son peuple, d'ici et de la diaspora,

Qu'Il accorde sagesse et clairvoyance à ses dirigeants.

Je vous remercie.